



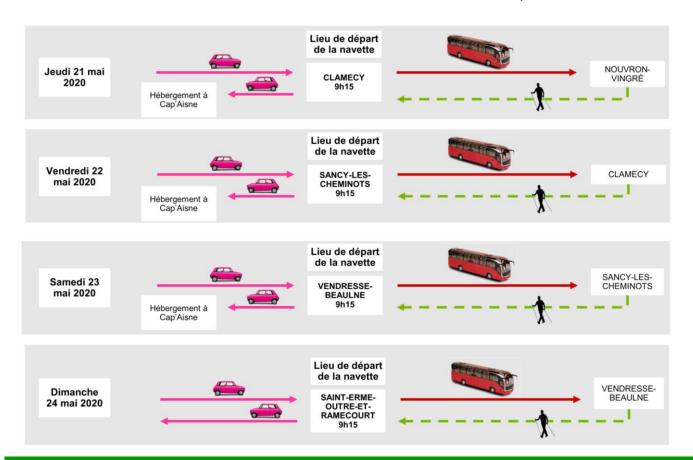
# Du jeudi 21 au dimanche 24 mai 2020

## **Programme**

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (4 randonnées proposées) et sur la découverte du patrimoine de nos GR®.

Début de l'itinérance le jeudi 21 mai 2020 à 9h15 à Clamecy.

Fin de l'itinérance le dimanche 24 mai 2020 à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt dans l'après-midi.



## Hébergement

L'hébergement se fera à Cap'Aisne (Chamouille) en chambres de 2, 3 ou 4 couchages. Douches et WC à l'extérieur des chambres (blocs sanitaires)

Cap 'Aisne: http://www.ailette.org/Cap-Aisne/La-structure-Cap-Aisne

Adresse: 21 Rue du Chemin des Dames, 02860 Chamouille

## Coût du séjour

#### **AVEC HEBERGEMENT:**

Le cout est fixé à 200.00€ par personne.

(175.00€ par personne pour les licenciés FFRandonnée)

#### Ce prix comprend:

- Les 3 nuitées en chambre de 2, 3 ou 4 couchages.
- Les 3 dîners (boissons comprises) du jeudi 21 mai 2020 au samedi 23 mai 2020
- Les 3 petits déjeuners et pique-niques du vendredi 22 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020
- Le linge de lit fourni
- Les navettes-bus pour gagner les lieux de départ chaque matin

#### Ce prix ne comprend pas :

- Le nécessaire de toilette (serviettes de toilette, etc.)
- Le pique-nique du jeudi 21 mai 2020
- Les déplacements jusqu'aux lieux de départ des navettes
- Les déplacements entre le lieu d'hébergement et les lieux de départ des navettes-bus (covoiturage)
- Les dépenses à caractère personnel,
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

#### **SANS HEBERGEMENT:**

Le cout est fixé à 9.00€ par personne par jour

(6.00€ par personne par jour pour les licenciés FFRandonnée)

#### Ce prix comprend:

- la navette-bus pour gagner le lieu de départ de la randonnée du jour.

#### Ce prix ne comprend pas:

- Le déjeuner : pensez à emporter un pique-nique.
- Les déplacements jusqu'au lieu de départ des navettes

## Inscriptions - Règlements

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 15 janvier 2020 auprès du Comité de l'Aisne.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin

- avant le 1er mars 2020 pour la formule avec hébergement
- avant le 1er mai 2020 pour les navettes uniquement

Le bulletin devra être accompagné du règlement complet des prestations (chèque à l'ordre du Comité de Randonnée de l'Aisne à adresser à : Comité de Randonnée de l'Aisne, 1 Chemin du pont de la planche 02000 BARENTON-BUGNY) (chèques encaissés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020).

### Plus d'informations

N'hésitez pas à contacter le Comité de Randonnée de l'Aisne pour de plus amples renseignements :

Mail: aisne@ffrandonnee.fr

Tél.: 03 23 79 09 35 ou 07 81 25 28 36